

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 03/11/2022

Présents : 8
Pouvoir(s) : 2

*L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Séverine SAUR, Maire.***

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, COSTE Christian, MARTIN Yannick, RUBERT Laurent, SEYDOUX Julien.

Absents : Madame DEROUICH Ameni, pouvoir à Madame SAUR Séverine.
Monsieur BARRAL Florent.
Monsieur BONTEMPS Olivier pouvoir à Monsieur ANDRIEU Olivier.

Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 octobre 2022

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2° Délibérations

- **2022-030D 8000 arbres – Campagne 2023.**

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de **rente-quatre essences adaptées aux territoires** (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;

- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par **le Département et le CAUE de l'Hérault** pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de **60 arbres**, décomposé comme suit :
 - o **28 Oliviers ;**
 - o **15 Abricotiers rouges du Roussillon ;**
 - o **15 Cerisiers ;**
 - o **2 Micocouliers de Provence ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

- **2022-031D Budget Principal – Décision modificative n° 1 – Virement de crédit.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, concernant les travaux de restauration des Moulins de Lenthéric, la commune a acheté des terrains adjacents au Département pour la somme de 1 050.00 €. Cette transaction n'était pas prévue au budget 2022.

D'autre part, certains registres d'état civil ont été restaurés et il y a un dépassement de 358.85 € sur l'enveloppe budgétaire prévue qu'il convient de régulariser.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Opération	Libellé	Montant
2111	92	Moulins de Lenthéric - Achat terrains Département	1 050.00
2188	87	Restauration registres	360.00
21318	86	Entretien des bâtiments	- 1 410.00
TOTAL			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la décision modificative telle que listée ci-dessus à opérer sur le budget Principal 2022.

- **2022-032D Participation de la commune de Caussiniojols aux frais périscolaires.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la loi impose un taux d'encadrement réglementaire en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire.

11 enfants de Caussiniojols étant scolarisés sur notre commune, cela nécessite 4 animateurs.

Suite à la décision de l'Etat de ne plus fournir d'aide dans le cadre des contrats aidés, et ce jusqu'à nouvel ordre, nous avons demandé à la commune de Caussiniojols de supporter la charge financière qui leur incombe.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire de Caussiniojols a proposé une aide financière d'urgence de 1 500 €.

Pour une personne employée à 24 heures hebdomadaires avec un salaire minimum, cette somme peut couvrir financièrement l'embauche d'un salarié jusqu'au 17 novembre.

Après concertation avec son conseil municipal, Monsieur le Maire de Caussiniojols propose une augmentation de 370.00 € par enfant scolarisé, soit un montant total de participation de 4 070.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accepter la participation financière supplémentaire de la commune de Caussiniojols pour un montant de 4 070.00 €.

3*) Divers

a) Subvention collège le Cèdre.

Madame le Maire fait part au conseil de la demande de subvention du collège « Le Cèdre » de Murviel les Béziers dans le cadre d'une sortie scolaire prévue en janvier 2023. Cela concerne 2 enfants de la commune.

Le conseil accepte de participer à hauteur de 40 € par élève, soit 80 €.

b) Cérémonie du 11 novembre.

Madame le Maire rappelle la cérémonie qui aura lieu le vendredi 11 novembre à 11h au cimetière de la commune, en présence d'élèves de l'école de la Liquière qui entonneront une marseillaise. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif devant la mairie.

c) Congrès des Maires.

Madame le Maire informe le conseil que le Congrès des Maires aura lieu du 22 au 24 novembre. Elle demande la prise en charge par la commune de l'inscription et du transport, tous les autres frais restant à sa charge. Le conseil approuve.

d) Primes agents et cadeaux de Noël.

Madame le Maire rappelle les primes de Noël offertes aux agents les années précédentes et demande au conseil si celles-ci doivent être renouvelées. Le conseil valide une prime de 300 € pour les agents titulaires et les agents du service technique pour services rendus. Le personnel du périscolaire bénéficie quant à lui de la prise en charge par la commune de leur formation au BAFA.

De plus, comme les années précédentes, il est décidé d'offrir à tout le personnel communal, celui de l'école, les bénévoles de la médiathèque et les élus, un petit cadeau de Noël.

Des boîtes de chocolats seront également offertes aux personnes âgées de plus de 80 ans.

e) Chats errants subvention fondation BB.

Madame le Maire rappelle qu'une aide financière a été accordée par la fondation Brigitte Bardot pour la stérilisation

de chats errants. Cette subvention est valable jusqu'au 31 décembre 2022. Le problème restant la capture des chats errants, Mme PALAU va contacter l'association chats libres dans ce sens.

f) PHLV : nuit de la thermographie.

Dans le cadre du programme d'actions du Guichet Rénov'Occitanie, le Pays Haut Languedoc et Vignobles propose une nuit de la thermographie dans les communes qui le désirent. Cette opération consiste, à l'aide d'une caméra thermique, à vérifier les fuites de chaleur dans les maisons. La commune est candidate et une date sera fixée en début d'année 2023.

g) Incivilités Aigues-Vives.

Madame le Maire lit au conseil le message envoyé par Mme CRETON concernant les agressions et incivilités répétées sur le hameau d'Aigues-Vives. Des plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie. Certaines de ces personnes étant présentes dans le public, Madame le Maire a autorisé exceptionnellement celles-ci à s'exprimer, ce qui a occasionné un débat.

Pour rappel, seule la Gendarmerie est compétente dans ce genre de situation. La municipalité travaille en lien avec la Gendarmerie. Des professionnels sont là pour ça, notamment des médiateurs.

Deux plaintes ont été déposées à quelques jours d'intervalle contre le même agresseur dans deux affaires différentes. L'affaire est en cours auprès du procureur du Tribunal de Béziers.

Mme JAMME demande pourquoi la Gendarmerie ne fait pas plus de ronde dans les hameaux afin de prévenir ce genre de problème.

Madame le Maire dit toutefois qu'elle va contacter rapidement la Gendarmerie afin de connaître l'avancement de la procédure en cours.

Mme CRETON sera avertie de la progression de cette affaire.

4*) Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil de la volonté d'un habitant de la commune de céder 7 parcelles à la commune. Celles-ci sont boisées et pourraient être achetées au prix de 1€ symbolique. La Mairie va se renseigner sur le montant des frais de notaire et sur la nature de ces terrains.

Madame le Maire dit que le service urbanisme de la Communauté de Communes peut être saisi afin de vérifier la conformité des permis de construire aussi bien pendant qu'après la fin des travaux.

Cela va concerner dans l'immédiat 2 permis déposés sur le hameau d'Aigues-Vives.

De plus, d'une manière générale, il faut rappeler aux habitants que lorsqu'un permis de construire a été accordé, il est de leur responsabilité de procéder à l'affichage de l'arrêté.

Un poteau d'éclairage public a été endommagé à Lenthéric. Celui-ci va être réparé par le service technique.

Dans le cadre des congés du personnel, la mairie sera fermée du 26 au 30 décembre 2022 inclus.

Madame le Maire rappelle la réunion d'information à destination des habitants de la Borie Nouvelle concernant les travaux d'adduction d'eau potable.

Cette réunion, organisée par le syndicat Mare & Libron aura lieu à 18h à la salle des Rencontres en présentiel et en visioconférence, avec la participation des représentants des entreprises.

La climatisation de la mairie ne fonctionne plus et les convecteurs sont à changer car obsolètes et trop coûteux en énergie. Des devis vont être demandés pour la pose d'une climatisation réversible en remplacement des matériels actuels.

L'électricien, M. SYLVESTRE, interviendra sur la commune le mercredi 16 novembre pour faire un inventaire des appareils de chauffage et de climatisation en vue du programme d'économie d'énergie.

Concernant la cérémonie des vœux 2023, rendez-vous annuel avec la population, Madame le Maire propose le vendredi 27 janvier. Un devis va être demandé à un traiteur et une liste des invitations, en plus de la population, va être établie.

Madame le Maire informe que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et la Communauté de Communes des Avant-Monts propose des aides financières aux associations. La Mairie va leur faire parvenir les dossiers d'inscription.

Mme PALAU souhaiterait parler des décharges sauvages. Une voiture est toujours stationnée sur un terrain privé à Aigues-Vives, l'épave va prochainement être enlevée. A la Liquière, des gros encombrants sont sur un terrain appartenant à M. RUBERT. Celui-ci va contacter l'ancien propriétaire. Un autre véhicule est stationné sur le terrain de pétanque d'Aigues-Vives. Le propriétaire va être contacté.

Pour rappel, la Gendarmerie ne peut intervenir que si le véhicule est volé ou abandonné sur la voie publique.

Une séance du cinéma itinérant aura lieu le vendredi 25 novembre à 20h45 à la salle des Rencontres. Le choix du conseil s'est porté sur le film « Plancha » pour la projection.

Mme JAMME souhaiterait faire don d'une table de ping-pong à l'école. Le conseil accepte. Elle rappelle également la nécessité de commander un fauteuil de bureau pour le personnel de la mairie dans la cadre de la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). De plus, il faudrait aussi d'autres fournitures administratives, comme un massicot et des bandes antidérapantes sur les marches. M. ANDRIEU souhaiterait aussi du matériel pour le service technique. Une réunion de la commission des finances va être organisée dans ce sens.

M. COSTE dit que le compteur électrique de l'école d'Aigues-Vives est défectueux. Un électricien va être contacté. De plus, il souhaiterait que, dans un souci de sécurité, le sens d'ouverture des portes soit inversé afin que celles-ci s'ouvrent vers l'extérieur. Un devis va être demandé au menuisier.

Concernant le local des associations, M. COSTE dit que finalement il ne souhaite plus que cela se fasse sous le préau de l'école. Mme PALAU dit qu'elle a vu avec M. BONTEMPS pour l'agencement de placards et d'étagères à la salle des Rencontres qui serviront pour toutes les associations.

Mme JAMME dit qu'il faut refaire une réunion afin de bien redéfinir cet agencement en vue des travaux de la nouvelle médiathèque.

Concernant la future médiathèque, Mme JAMME lit une partie du message de l'architecte suite à la demande de modification du puits de lumière. Une ouverture est prévue dans la façade ouest. Mme BEL va être contactée afin de connaître l'avancement du projet.

M. RUBERT dit qu'il faut enlever le pin mort à la Liquière à l'arrêt de bus. M. ANDRIEU lui répond que cela a déjà été demandé auprès des services techniques de la CCAM.

M. PALAU informe le conseil que, au cimetière, les employés municipaux ont réalisé un petit chemin en graviers afin de pouvoir accéder au columbarium dans de meilleures conditions. De plus, il est envisagé de planter des oliviers, d'installer un banc en pierre et de réaliser un petit espace comme jardin du souvenir. M. MARTIN dit qu'il était

prévu d'acquérir le terrain derrière afin d'avoir un espace supplémentaire et de pouvoir remettre en état le mur qui s'effondre. Le propriétaire va être contacté.

M. ANDRIEU expose la situation de l'avancement des travaux de la chapelle de Montcèze. Les travaux de la 2^{ème} tranche, concernant les fenêtres, ont été magnifiquement réalisés. Actuellement, un tailleur de pierres reconstruit l'oculus comme à l'origine. Il rappelle que tout cela est possible grâce aux subventions du Département à hauteur de 80%.

Mme JAMME demande que, concernant la prochaine édition du bulletin municipal pour décembre, tous les textes et photos lui soient envoyés au plus tard fin novembre.

Le prochain conseil est fixé au 13 décembre 2022.

Fin de la séance à 20H20.